

ENQUÊTE PUBLIQUE
Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret
du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne la demande de **DRANACO (c/o Mr Guy DE RAEDT) demeurant Godefriduskaai 28/18 à 2000 Anvers** en vue d'obtenir un permis unique (Classe 2) pour :

étendre le permis d'environnement de la carrière de Chansin par la création d'un remblai de stériles et terres de découverte de 50.000 m³

à Chansin – 5530 Spontin et cadastré Division 7, section B n°753H- 753F.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 25/05/2021.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
19/05/2021	25/05/2021	Administration Communale Salle du Conseil Le 08/06/2021 A 15h00	Collège Communal Rue de l'Hôtel de Ville, 1 5530 YVOIR

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte relative à la demande susmentionnée.

L'enquête se déroule du 25/05/2021 au 08/06/2021. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, au Service Urbanisme, uniquement sur rendez-vous pris au minimum 24h à l'avance au 082/61.03.25 ou urbanisme@yvoir.be

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par les agents communaux du service urbanisme délégués à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, des agents du Service urbanisme délégués à cet effet, du fonctionnaire technique (M. Giuseppe Monachino avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur, 081/71.53.00) et du fonctionnaire délégué (M. Marc Tournay, Place Léopold, 3 à 5000 Namur 081/24.61.11).

Le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué sont conjointement compétents pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

Yvoir, le 19/05/2021



Le Bourgmestre

Patrick EVRARD